

Grand Poitiers Communauté urbaine

Coopération Grand Poitiers / Orange

La généralisation de l'accès Internet très haut débit sur le territoire de Grand Poitiers passe par une coopération entre Grand Poitiers et les principaux acteurs déployant des infrastructures adaptées autour d'un plan d'actions précis.

Accompagnement du déploiement d'Orange en zone moins dense, hors Poitiers

La coopération avec Orange s'est concrétisée par la signature d'une convention de programmation et de suivi des déploiements fibres optiques sur le territoire avec l'opérateur Orange en octobre 2015.

Cette convention prévoit une couverture complète par Orange, à horizon 2020-2022, entièrement sur les fonds propres de l'opérateur, des logements de 11 communes de Grand Poitiers. De son côté, Grand Poitiers met œuvre un Guichet Unique au sein de son organisation afin de faciliter les démarches de l'opérateur dans le cadre de la construction de son réseau et ainsi d'accélérer son déploiement.

Les communes concernées sont les suivantes :

- > Phase 1 : Buxerolles et Biard
- > Phase 2 : Vouneuil sous Biard, Migné Auxances et Mignaloux Beauvoir
- > Phase 3 : Saint Benoît et Croutelle
- > Phase 4 : Béruges et Fontaine le Comte
- > Phase 5 : Chasseneuil du Poitou et Montamisé

Accompagnement et financement du déploiement du Département de la Vienne

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit de l'Etat, et avec le soutien de l'Europe et de la Région Nouvelle Aquitaine, Grand Poitiers Communauté urbaine s'associe au Département pour accroître la desserte haut et très haut débit de son territoire.

Ainsi, ce programme permettra de déployer un réseau fibres optiques, à l'horizon 2018 – 2020, sur 3 communes de Grand Poitiers :

- Chauvigny
- Jaunay-Marigny (ancienne commune de Jaunay-Clan)
- Saint Georges les Baillargeaux

Par ailleurs, un programme d'amélioration des débits disponibles sur l'ADSL est mis en œuvre en parallèle sur 12 communes afin de résorber les zones blanches de couverture du territoire :

- Beaumont-Saint-Cyr (ancienne commune de Beaumont)(2017)
- Celle-Lévescault (2017)
- Curzay sur Vonne (2019)
- Jardres (2017)
- Jazeneuil (2017)
- Lavoux (2017 - fait)
- Ligugé (2019)
- Liniers (2017 - fait)
- Jaunay-Marigny (ancienne commune de Marigny-Brizay)(2017)
- Beaumont-saint-Cyr (ancienne commune de Saint-Cyr)(2019)
- Sanxay (2017)
- Sèvres-Anxaumont (2017)

Ce programme, nommé « montée en débit » consiste à amener la fibre dans certains quartiers des communes concernées. La terminaison dans les locaux des usagers reste inchangée, la prise téléphonique, ainsi que la technologie de desserte, l'ADSL. L'opération concerne généralement, qui ne peut pas être menée partout pour des raisons techniques, permet d'augmenter les débits disponibles sur les lignes ainsi traitées et de rendre éligibles certains logements qui étaient situés trop loin du répartiteur. Ce programme, qui a démarré, se poursuivra jusqu'en 2018.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La Mission France Très Haut Débit met à disposition un observatoire neutre des déploiements publics et privés accessible ici : observatoire.francethd.fr

D'une manière générale, les canaux de communication habituels des fournisseurs d'accès à Internet, en particulier leur site internet, permettent de connaître l'éligibilité d'un logement à leurs services.

En savoir plus

➤ observatoire.francethd.fr (<https://observatoire.francethd.fr>)

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30